

<b>AVIS DU CSRPN de Bretagne</b> <b>N°2017-22-Espèces</b> <u><b>Exploitation du wakamé – <i>Undaria pinnatifida</i></b></u>	<b>Examen</b> <b>le 27 juin 2017</b>	
---	---	--

### **Exposé :**

Le 14 février 2014, le CSRPN a émis un avis sur la liste des espèces d'algues éligibles à l'algoculture dans les schémas des structures conchylicoles.

En 2016, le Comité Régional Conchylicole Bretagne Nord a saisi la DDTM22 pour que le CSRPN revoie son avis concernant l'espèce *Undaria pinnatifida* (wakamé) sur les 2 points qui leur semblent bloquants pour la profession : le renouvellement des concessions existantes et la création de nouvelles concessions.

Frédérique Viard (CNRS station biologique de Roscoff) fait une présentation en 3 points :

- distribution de l'espèce en Bretagne
- inter-dépendance entre fermes, milieux portuaires et milieux naturels
- colonisation de nouveaux habitats et distances de dispersion.

Plusieurs constats et recommandations sont formulés :

- Les fermes ont été les initiatrices de l'introduction en Bretagne, en lien avec une mauvaise évaluation du risque, une absence de principe de précaution, de levée des autorisations des cultures après essais pilotes...
- Les populations spontanées installées sont auto-suffisantes. Elles ne dépendent pas des fermes pour se renouveler. Par ailleurs, d'autres vecteurs (plaisance...) participent à l'expansion de l'espèce.  
Ainsi, supprimer les fermes ne supprimera probablement pas les populations de wakamé en Bretagne. La plaisance et les ports jouent un rôle indéniable.  
La situation pourrait évoluer si la pression en propagules venues des fermes s'accroît.  
L'évolution est incertaine (interactions : urbanisation, aquaculture, climat...).  
Recommandation : monitoring (présence et génétique) indispensable
- A l'origine de l'introduction, une base génétique particulière pourrait expliquer la situation non proliférante localement (par comparaison avec la Nouvelle-Zélande).  
Ainsi, il est impératif qu'il n'y ait pas d'introductions de nouvelles souches depuis l'aire d'origine.  
Recommandation : traçabilité des cultures

Cette même présentation a été faite lors de la dernière réunion de la commission milieux marins du CSRPN (10 mars 2017) ; la commission avait proposé :

- que les cultures existantes puissent être maintenues mais avec obligation de suivi ; des préconisations (protocoles adaptés) pour ces suivis pourront être données ;
- qu'au vu des surfaces autorisées mais non exploitées (Finistère Sud), de nouvelles concessions ne soient pas accordées ;
- qu'un suivi régional soit mené pour identifier les zones d'implantation actuelles de l'algue et tracer leur origine

### **Débat :**

Sa forte précocité dans l'année fait que le wakamé subit peu de concurrence. L'espèce est encore en phase d'expansion en Bretagne et il n'y a pas de recul sur les possibilités d'une autorégulation. Son impact sur les autres espèces est encore peu connu.

Il apparaît que le maintien des fermes existantes n'aurait pas de grandes incidences sur les populations de wakamé en place, à condition qu'il n'y ait pas d'introduction de nouvelles souches génétiques allochtones. Par ailleurs, une extension des fermes serait susceptible de provoquer la colonisation de nouveaux espaces. La densification des élevages, en augmentant la quantité de propagules émises, présente également un risque supplémentaire de dispersion ou de renforcement des populations au sein des zones actuellement colonisées.

Le fait d'en rester à des souches locales est une nécessité, en définissant ce qu'on entend par local et en permettant des échanges au sein de la façade bretonne. Ces échanges pourraient même casser des phénomènes d'adaptation locale.

La mise en place d'un suivi est nécessaire.

### **Avis du CSRPN :**

- **Favorable (19 votes favorables, 1 vote défavorable, 1 abstention) à la possibilité de renouveler des concessions existantes (exploitées ou non), à condition de continuer à exploiter avec des souches bretonnes et de mettre en place un suivi régulier de la colonisation par ces algues.**

- **Défavorable (unanimité) à l'accroissement des surfaces exploitées et à la création de nouvelles concessions.**

**Le CSRPN souhaite que les populations de wakamé à l'échelle de la Bretagne puissent être quantifiées et qualifiées.**

Rennes, le 8 septembre 2017

Le Président du CSRPN,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patrick Le Mao', is written over a light blue rectangular background.

Patrick Le Mao